

M É L A N G E S

offerts à

RENÉ CROZET

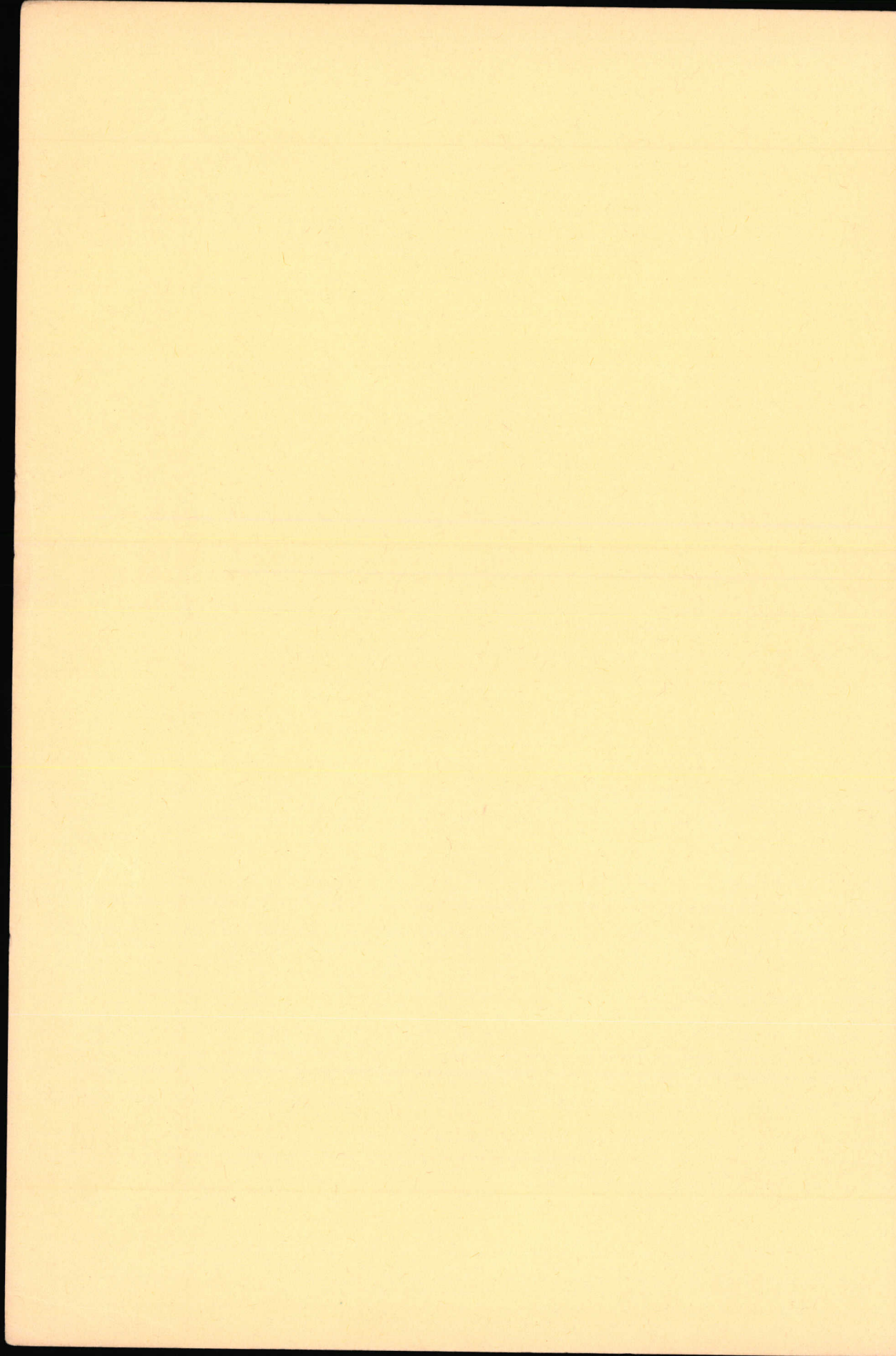
Jacques STIENNON

Hézelon de Liège, architecte de Cluny III

POITIERS

Société d'Études Médiévales — 24, rue de la Chaîne

1966



Hézelon de Liège, architecte de Cluny III

Sous l'appellation commode de « Cluny III »¹, les historiens de l'art ont coutume de désigner le sanctuaire dont l'abbé Hugues de Semur entreprit la construction à partir du 30 septembre 1088 et qui fut, jusqu'à la création de Saint-Pierre de Rome, la plus grande église de la Chrétienté². De cette splendeur, anéantie par les démolitions du XIX^e siècle, un érudit américain, Kenneth John Conant, s'efforça de reconstituer les vestiges grâce à des fouilles systématiques entamées en 1927 et poursuivies jusqu'à l'heure actuelle sous les auspices de la *Mediaeval Academy of America*³. L'érudition contemporaine a rendu un juste hommage à l'activité féconde de cet infatigable chercheur. Même s'il arrive qu'on ne soit pas toujours d'accord avec l'une ou l'autre de ses conclusions, on est unanime à reconnaître que ses travaux ont mis l'importance de Cluny III dans une lumière très vive. Grâce à lui, cette magnifique église — qui marque une étape significative dans l'histoire de l'art — est désormais bien connue⁴.

Si l'on doit enregistrer ce bilan positif avec satisfaction, on peut cependant regretter que la personnalité de l'architecte de Cluny III — Hézelon — n'apparaisse pas avec le même relief que son église. Certes, M. Kenneth John Conant a fait plusieurs fois son éloge, mais l'éminent érudit a lui-même varié dans l'appréciation des mérites de ce personnage. Ne l'a-t-il pas, dès sa première étude, qualifié « de Tournai », par un évident *lapsus*⁵?

Le caractère indécis ou sommaire des traits sous lesquels nous connaissons Hézelon dans l'histoire de l'art est peut-être dû au fait qu'on n'a jamais tenté de cerner de près la biographie de l'individu.

Mon propos actuel est double. Je voudrais :

1^o Préciser le *curriculum vitae* d'Hézelon, notamment grâce à des sources restées sans emploi ;

2^o Répondre à une question qui intéresse au plus haut point l'histoire de l'art roman : faut-il le considérer, oui ou non, comme le véritable architecte de Cluny III ?

1. Cluny I a été édifié vers 915-927 et Cluny II (Saint-Pierre-le-Vieux) de 955 à l'an mil.

2. Ainsi le constate, avec beaucoup d'autres, R. REY, *L'art roman et ses origines*, Toulouse/Paris, 1945, p. 217, 218, 312.

3. K. J. CONANT, *Five Old Prints of the Abbey Church of Cluny*, dans « *Speculum* », t. III, 1928, p. 401-404 ; *Mediaeval Academy Excavations at Cluny*, *ibid.*, t. IV, 1929, p. 3, 55, 168 et ss., 291 et ss., 443 et ss. ; *Les fouilles de Cluny*, dans « *Bull. monum.* », t. LXXXVIII, 1929, p. 109 ; *Mediaeval Academy Excavations at Cluny*, dans « *Speculum* », t. V, 1930, p. 77 et ss. ; *The Iconography and the Sequence of the Ambulatory Capitals at Cluny*, *ibid.*, p. 278 et ss. ; *Mediaeval Academy Excavations at Cluny*, *ibid.*, t. VI, 1931, p. 3 et ss. ; *The Apse at Cluny*, *ibid.*, t. VII, 1932, p. 23 et ss. ; *The Third Church at Cluny*, dans « *Mediaeval Studies in memory of Arthur Kingsley PORTER* », t. II, 1939, p. 327-357 ; *Mediaeval Academy Excavations at Cluny*, dans « *Speculum* », t. XV, 1942, p. 563 et ss., et *ibid.*, t. XXIX, 1954, p. 1 et ss. ; *Nouvelles études sur l'abbaye de Cluny*, dans « *Bull. Soc. nat. Antiq. France* », 1957, p. 164-170 ; *Communication sur les fouilles de Cluny*, dans « *Ann. de l'Acad. de Mâcon* », 3^e sér., t. XXXIII, p. xxxi.

4. Elle est, à juste titre, plusieurs fois présente dans la récente synthèse que M. R. CROZET a tracée de *L'art roman*, Paris, 1962, p. 1, pl. V, p. 52, 59-60, 83.

5. K. J. CONANT, *Mediaeval Academy Excavations at Cluny*, dans « *Speculum* », t. IV, 1929, p. 448 : « ... Hézelon of Tournai, the principal architect of the building... »

*
* *
*

1. *Notes biographiques sur Hézelon.*

Les textes de base les plus facilement accessibles sont d'une part la lettre de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, à l'évêque de Liège Albéron I^{er}, d'autre part la préface d'Hildebert, évêque du Mans, à la biographie d'Hugues de Semur⁷. Examinons ces deux documents.

La lettre de Pierre le Vénérable, rédigée entre 1136 et 1145, est provoquée par un fait précis, mais qui n'apparaît qu'à la fin de la missive. Il s'agit, pour l'abbé de Cluny, de recommander à la sollicitude de l'évêque le nouveau prieur de Bertrée, *cella* clunienne du diocèse de Liège, au gouvernement de laquelle Pierre le Vénérable avait eu l'imprudence de commettre auparavant des religieux du prieuré de Coincy, qui n'avaient pas reçu l'agrément de l'évêque de Liège et du seigneur laïc fondateur de Bertrée.

Pour réparer sa bévue, l'abbé de Cluny multiplie les protestations d'amitié et de gratitude.

Bien des fois, *écrit-il*, Cluny a été l'objet d'abondantes libéralités de la part des dignitaires de l'Église et des princes chrétiens, mais quand on compare ces dons à ceux que Liège lui avait accordés, ils perdent beaucoup de leur valeur malgré leur importance et leur prix. De toutes parts, Cluny a obtenu des trésors de ceux qui accumulent les richesses célestes, mais ceux que Liège lui a abandonnés surpassent en splendeur les premiers, comme l'homme surpasse l'animal et la sagesse, les autres qualités. En vérité, Cluny a reçu de l'Église de Liège des bienfaits plus précieux que l'or et le topaze⁸ !

Il faut évidemment faire la part, dans cet exorde enthousiaste, des précautions oratoires et de la *captatio benevolentiae*. Mais il est d'un intérêt plus direct pour nous de voir que Pierre le Vénérable, pour appuyer son éloge, passe ensuite à des exemples objectifs. Quand donc Cluny a-t-il reçu ces bienfaits liégeois ? L'abbé répond avec netteté :

Lorsque le monastère adjoignit à sa modeste communauté ces hommes extraordinaires qui sont venus de chez vous jusqu'à nous et dont il est à la fois doux et glorieux d'évoquer le souvenir⁹.

Pierre le Vénérable cite alors des noms et fournit des éléments chronologiques.

Il excepte de sa liste les Liégeois de Cluny antérieurs à son époque et qu'il n'a pas connus personnellement (*nobisque vultu incognitos*) puis il s'écrie :

Quand le souvenir de l'Église de Liège pourrait-il périr à Cluny, cette abbaye qui a fait d'Hézelon, de Tezelin et d'Alger, maîtres insignes en leur temps, des disciples de l'humilité et — comme nous pouvons le témoigner, nous qui les avons vus — des moines authentiques.

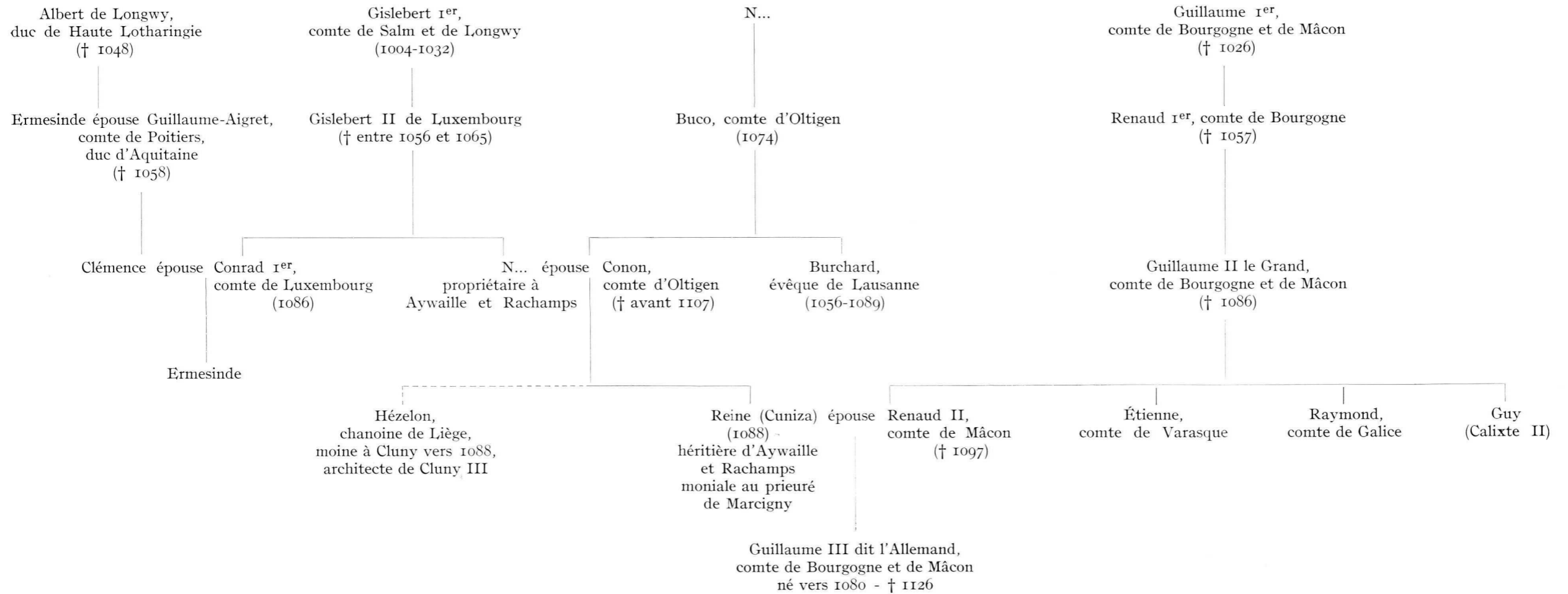
6. Éd. M. MARRIER, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614, col. 793-795 ; FISEN, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, Liège, 1646, p. 215 ; MIGNE, *P.L.*, t. CLXXXIX, col. 280.

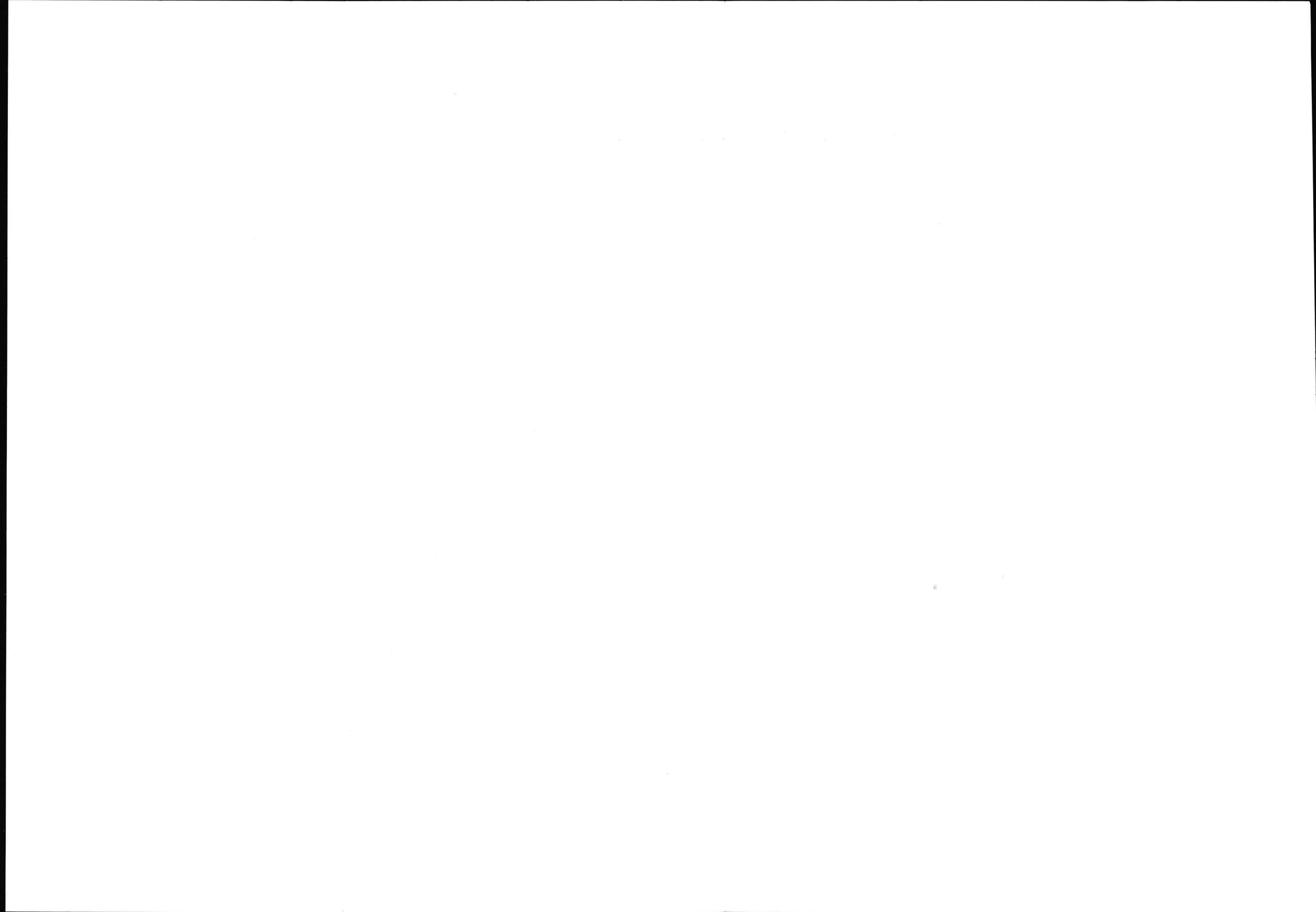
7. Éd. MARRIER, *op. cit.*, col. 413-438 (col. 413).

8. « Et frequenter quidem a magistris Ecclesiae Dei, et ab innumeris populi christiani principibus multa Cluniacense monasterium dona, multa beneficia percepit : sed cum haec vestris donis, vestris beneficiis, vestris muneribus comparantur, licet magna sunt et preciosa, vilescunt. Suscepit vere Cluniacensis Ecclesia, et saepe, ut dixi, suscipit multorum, et diversorum non in terra sed in caelo thesaurizantium gazas : sed vestra xenia tanto aliorum munera superant, quanto homo pecoribus, quanto sapientia cunctis opibus antecellit. Auro igitur, et topazio longe chariora Cluniacus a Leodiensi Ecclesia munera suscepit... » PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Lettres*, éd. MARRIER, *op. cit.*, col. 793-794. Cf. J. STIENNON, *Cluny et Saint-Trond au XII^e siècle*, dans « Anc. pays et assembl. États », t. VIII, Louvain, 1955, p. 57.

9. « Quando magnificos viros, et summa cum laude ac dulcedine recolendos a vobis ad nos venientes, humilium suorum collegio copulavit. » *Ibid.*

TABLEAU DES ALLIANCES FAMILIALES DE LA COMTESSE REINE





Le premier en date — Hézelon — par un labeur prolongé au service du monastère où il était entré, ne s'est pas contenté de façonner les mœurs de ses auditeurs, grâce à sa science avertie et ses capacités d'élocution. Il a surtout édifié les plans et mené à bien la construction de la nouvelle église — que quelques-uns d'entre vous ont pu voir — dans une mesure plus grande que toute autre personne après les souverains d'Espagne et d'Angleterre.

Le suivant — Tezelin — adonnant tout son être aux études spirituelles, vécut jusqu'à un âge très avancé dans ce saint propos. Passant sa vie d'abord à Cluny sous l'abbé Hugues, ensuite à Vézelay sous le gouvernement du neveu de ce dernier, l'abbé Rainaud, plus tard archevêque de Lyon, il mit un terme édifiant à une vie digne d'éloges.

Le troisième — Alger — je ne puis en rappeler la mémoire sans avoir les larmes aux yeux. Par son humilité, sa pureté, la sincérité de toute sa vie, il surpasse de loin, à mon avis, les deux premiers. Il a vécu, de mon temps, si proche de nous, il s'est élevé tellement vers la charité et la sainteté que même si son enveloppe de chair nous a quitté, il ne peut pas ne pas être parmi nous pendant toute notre vie, en esprit, dans un coin privilégié de notre mémoire¹⁰.

Si nous passons maintenant de cette lettre de Pierre le Vénérable à la biographie d'Hugues de Cluny, rédigée par Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, en 1121, nous trouvons dès la préface le nom d'Hézelon associé à celui de Gilon. Hildebert tient, en effet, à dire tout ce que son essai biographique doit à ces deux confrères qui, l'un comme l'autre, ont écrit une *Vita Hugonis* et se distinguaient chacun par une culture très vaste (*amplioris litteraturae — clarissimi viri*). L'œuvre de Gilon fut retrouvée en 1888, tandis que celle d'Hézelon, dont Rudolf Neumann avait cru déceler des traces, doit être considérée comme perdue¹¹.

Arrêtons-nous un instant pour dresser un premier inventaire. Grâce aux sources cluniennes, que savons-nous d'Hézelon ? Il avait été chanoine de Liège. Le terme de *canonicus Ecclesie Leodiensis* nous oriente vers le chapitre cathédral de Saint-Lambert, sans qu'on puisse toutefois exclure une appartenance au chapitre d'une des sept collégiales liégeoises¹².

Son titre de *magister* indique qu'il a fait des études supérieures et qu'on lui reconnaît la faculté d'enseigner. Cette qualification de *magister* doit être rapprochée du passage de la lettre où Pierre le Vénérable signale la solide formation morale qu'ont acquise les auditeurs

10. « Quando Leodiensis Ecclesie memoria apud Cluniacum perire poterit, quae Hezelonem, Tezelinum, Algerum, canonicos, magnosque suis temporibus magistros, humilitatis discipulos et, ut ipsi qui vidimus, attestamus, veros monachos fecit ? Quorum primus multo tempore pro ecclesia ad quam venerat, laborans, singulari scientia, et praedicabili lingua, non solum audientium mores instruxit : sed corporalem novae ecclesiae fabricam, quam aliqui vestrorum viderunt, plus cunctis mortalibus post reges Hispanos et Anglos, construxit. Sequens spiritualibus tantum studiis totum suum hominem occupans, in sancto proposito longaevis consenuit : et prius Cluniaci sub sancto patre Hugone, dehinc Vizeliaci cum domno Rainaldo abbate eius nepote, ac demum Lugdunensi archiepiscopo, degens, laudabilem vitam sancto fine conclusit. Tertius, cuius vix memoriam sine lachrymis facio, humilitate, puritate, vitae totius sinceritate secundum meum iudicium longe praecedentes exuperans : ita meo tempore apud nos vixit, intantum benigne et sancte conversatus est, ut licet a nobis carne recesserit, spiritu tamen, et memoria singulari nobiscum semper dum vivimus non esse non possit. » *Ibid.*

11. Sur cette question de sources, cf. T. SCHIEFFER, *Notice sur les Vies de saint Hugues, abbé de Cluny*, dans « Moyen âge », t. XLVI, 1936, p. 81-103. D'autre part, voici la transcription des deux passages de la *Vita sancti Hugonis* d'HILDEBERT où sont cités Hézelon et Gilon : « Ex hoc autem precipue veniam confiteor postulandam, quod post amplioris litteraturae viros, Ezelonem loquor atque Gilonem, qui de beatissimo Hugone illo vigilantiter scripsisse leguntur... » (*AA.SS.*, avril, t. III, p. 634, col. 1). « De quibus loqui plura supersedimus, ad agnitionem devotionis eorum sufficere iudicantes, quod ante nos de eis Ezelonem atque Gilonem, clarissimi scilicet viri, vigilantius scripsisse traduntur. » (*Ibid.*, p. 645, col. 2 F.)

12. A savoir : Saint-Pierre, fondée entre 940 et 965, Saint-Paul et Saint-Martin, fondées par l'évêque Éracle (959-971), Saint-Denis, fondée par l'évêque Notger (972-1008) de même que Saint-Jean l'Évangéliste et Sainte-Croix, Saint-Barthélemy, qui doit sa création, en 1015, à l'évêque Baldéric II. Les actes de ces établissements ecclésiastiques ont été analysés ou publiés dans des publications contemporaines, que j'ai évidemment dépouillées. Voir plus loin, n. 17.

d'Hézelon. Ce dernier a peut-être rempli un moment les fonctions d'écolâtre ou de prédicateur à Cluny. Il a contribué d'autre part directement dans une mesure que l'on précisera plus loin, à la construction de Cluny III. Il était donc à Cluny avant 1088 et ne devait pas s'y être fait moine depuis la veille puisque Pierre le Vénérable emploie l'expression *multo tempore* pour évaluer les années qu'Hézelon a passées à l'abbaye.

Ces constatations provisoires, tirées des documents d'origine clunisienne, concordent-elles avec les données fournies par les sources liégeoises ? Et tout d'abord ces dernières existent-elles ?

L'onomastique nous apprend tout d'abord que le nom d'Hézelon n'était pas rare dans le diocèse de Liège aux XI^e et XII^e siècles. On relève en effet, 3 *Hezelo*, membres de la *familia* épiscopale à Saint-Trond de 1088 à 1174, 1 *Hescelo* en 1146 en Hesbaye et Brabant wallon, 1 *Hesselo* en 1099 à Liège, 1 *Hecelinus* en 1104 dans le pays de Herve et à Stavelot, 1 *Hezelinus*, censitaire à la fin du XII^e siècle, 3 *Hezelo* laïques en 1033, 1 *Hezelinus* ecclésiastique au XI^e siècle, 5 *Hezelo* laïques au XII^e siècle, 1 *Hezelinus* ecclésiastique en 1168, 2 *Hezelo* ecclésiastiques en 1107 et 1171¹³.

Que l'on essaie ensuite d'appliquer le signalement de l'Hézelon de Cluny à un Hézelon liégeois, aussitôt apparaissent les contradictions, aussitôt se dilue le personnage.

Ces contradictions prolifèrent dans les notices, toutes très vagues, que les historiens liégeois ont consacrées à notre Hézelon. J. de Theux, auteur d'un monumental répertoire biographique du chapitre cathédral de Saint-Lambert, a établi un *curriculum vitae* type. Le voici *in extenso* :

HEZELON, EZELON ou HEZELIN était chanoine en 1095. Il figure comme prévôt de Sainte-Croix en 1112 et 1118. Il devint moine de Cluny vers l'an 1122 et s'acquît une grande réputation par ses vertus, sa science et son éloquence. Une nouvelle et vaste église, dont il dirigea la construction comme architecte, lui valut le nom de *cimentarius*. Il écrivit, en collaboration avec un autre moine, nommé Gilon, la vie de S. Hugon, abbé de Cluny, mort en 1109¹⁴.

Peu importe que de Theux se soit inspiré du comte de Becdelièvre, de Guillaume-Bernard de Hinnisdael ou de Fisen¹⁵ et qu'il ait été démarqué à son tour par Édouard Poncelet, d'habitude mieux inspiré. Ces indications biographiques¹⁶ sont de nulle valeur puisque nous savons, par les sources clunisiennes, qu'Hézelon était déjà moine à Cluny en 1088 et qu'il ne pouvait, par conséquent, remplir quelque fonction que ce soit à Saint-Lambert ou à Sainte-Croix de Liège après cette date. Les mentions des chartes de ces deux établissements concernent donc un autre personnage¹⁷.

Quand on examine attentivement la lettre de Pierre le Vénérable, on s'aperçoit qu'il

13. Je résume ici une partie des résultats de l'enquête de Mlle M.-Cl. OFFERMANS, *Les noms de personne dans les régions de la Meuse moyenne, du VII^e au XII^e siècle* (Univ. de Liège, mémoire de licence dactylogr., 1958/59). Cf. également P. AEBISCHER, *L'anthroponymie wallonne d'après quelques anciens cartulaires*, dans « Bull. du Dictionnaire wallon », t. XIII, Liège, 1924, et E. FÖRSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch, I: Personennamen*, Bonn, 1900, s.v¹⁸ « Hazilo », « Hezilo », « Hezelo », « Hecelo », « Hezzelo », « Hetzelo ».

14. J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. I, Bruxelles, 1871, p. 102. La notice que A. LE ROY consacre à Ézelon dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. VI, Bruxelles, 1878, col. 813-814 est, de loin, supérieure à toutes les autres notices que l'on a rédigées sur notre personnage.

15. Comte DE BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, t. I, Liège, 1836, p. 60 et 68 ; G.-B. AB HINNISDAEL, *Chronologia perillustris Ecclesiae Leodiensis*, t. I, p. 89, fol. 56 r^o (Bibl. Univ. Liège, ms. 1979).

16. E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. I, Liège, 1911, p. XLVIII.

17. Charte de 1096, délivrée par Otbert, évêque de Liège, éd. St. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 47. Chartes de Sainte-Croix : 1113 (E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix*, t. I, Bruxelles, 1911, p. 12, n^o 15) sous la graphie : *Betzelinus* ; vers 1119 (*ibid.*, p. 13, n^o 17) sous la graphie : *Liezelinus*. Les originaux de ces chartes sont perdus.

retrace la carrière des trois Liégeois dans une succession chronologique précise. Né vers 1092, Pierre le Vénérable avait été offert par ses parents à l'abbaye de Cluny dès son enfance. Devenu moine vers 1109, peu avant la mort d'Hugues, ce sont les souvenirs de sa jeunesse qui sont mêlés au souvenir qu'il a d'Hézelon, arrivé à Cluny bien avant la naissance de Pierre¹⁸. Tezelin, lui, est mort à Vézelay sous le gouvernement de Rainaud, qui fut abbé de 1106 à 1128¹⁹. C'est l'année suivante, en 1121, qu'Alger de Liège entre à Cluny où il meurt dix ans plus tard, en 1131²⁰. Il est clair que Pierre le Vénérable entend distinguer trois générations successives d'ecclésiastiques liégeois venus à Cluny : la première se situe dans la seconde moitié du XI^e siècle, la deuxième à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, la troisième entre 1121 et 1131. L'erreur des « biographes » modernes d'Hézelon est d'avoir cru que la lettre de Pierre le Vénérable énumérait trois personnages étroitement contemporains, alignés sur le dernier, dont on connaissait exactement la biographie. La carrière d'Hézelon à Cluny s'est donc vue erronément déporter du dernier quart du XI^e à la période immédiatement postérieure à 1120.

Une autre source d'origine liégeoise peut être versée au dossier d'Hézelon. C'est une lettre, adressée entre 1110 et 1120 par les chanoines du chapitre cathédral de Liège à leurs confrères d'Utrecht et qui concerne précisément le problème des vocations monastiques au sein du clergé des collégiales²¹. Les chanoines liégeois citent quelques exemples contemporains de conversion qui ont diminué l'effectif du chapitre cathédral liégeois : frère Gauthier qui s'était rendu utile en toutes choses, a embrassé la règle de saint Augustin ; maître Hézelin, frère Wolbodon, frère Simon, ont choisi celle de saint Benoît²².

On aurait de bonnes raisons d'identifier notre Hézelon avec cet Hézelin, la différence de graphie *Hezelo* — *Hezelinus* ne constituant pas, en l'occurrence, un obstacle sérieux. Tous deux ont le titre de *magister*, tous deux ont quitté la vie canoniale pour l'ordre bénédictin — bien que dans le cas d'Hézelin on ne localise pas son monastère de profession. Si cette similitude devait amener à conclure à une identité, ce document liégeois nous apporterait la preuve de l'appartenance d'Hézelon de Cluny au clergé du chapitre cathédral de Liège, et non à celui d'une collégiale.

Mais l'intérêt de ce texte, que l'on hésite d'ailleurs à manier avec assurance, pâlit devant l'apport d'une troisième source que l'on n'a jamais utilisée, à ma connaissance, pour compléter la biographie d'Hézelon.

Cette source est constituée par une série de chartes qui ont trait à l'implantation clunisienne au diocèse de Liège à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle. Comme j'ai abordé cette question à plusieurs reprises dans des travaux antérieurs, on me permettra de m'y référer un instant²³.

Cluny n'a, au fond, jamais réussi à rattacher directement à sa juridiction les abbayes

18. Sur Pierre le Vénérable, voir, parmi les publications les plus récentes, dom J. LECLERCQ, *Pierre le Vénérable*, Saint-Wandrille, 1946.

19. SCHIEFFER, *op. cit.*, p. 86, a fixé les dates de la carrière de ce personnage.

20. La bibliographie d'Alger de Liège est abondante. On consultera, entre autres, M. MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. III, 1931, p. 100 et ss. ; S. BALAU, *Étude critique des sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge*, Bruxelles, 1903, p. 304-307 ; U. BERLIÈRE, *Alger de Liège*, dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. II, Paris, 1914, col. 423-424.

21. Sur cette question, cf. Ch. DEREINE, *Clercs et moines au diocèse de Liège du X^e au XII^e siècle*, dans « Ann. Soc. archéol. Namur », t. XLV, 1950, p. 183-203.

22. *Codex Udabricsi*, éd. JAFFE, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. V, p. 377 : « Nostris temporibus de nostra ecclesia frater Waltherus, utilis in omnibus, regulam S. Augustini assumpsit, magister Hezelinus, frater Wolbodo, frater Symon regulam S. Benedicti ».

23. *Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1029)*, Liège/Paris, 1951, p. 281-286 : *L'introduction des coutumes clunisiennes à Saint-Jacques, et Cluny et Saint-Trond au XII^e siècle*, dans « Anc. pays et assembl. États », t. VIII, 1955, p. 57-86.

liégeois. Son action s'est heurtée à la résistance des évêques, de certains abbés, et elle n'a pu exercer, en pays mosan qu'une influence indirecte. Ses moyens de pénétration ont été doubles : d'une part les coutumes que le monastère bourguignon a essayé d'introduire dans les monastères liégeois, d'autre part les prieurés relevant directement de son autorité, qu'il a fondés dans le diocèse²⁴. L'adoption des coutumes clunisiennes a été encouragée par Étienne le Grand, abbé de Saint-Jacques de Liège, à partir de 1106 et propagée dans d'autres monastères, avec des succès divers²⁵.

Quant aux prieurés de Cluny créés en territoire liégeois, le premier en date est celui d'Aywaille et c'est lui qui désormais va retenir notre attention.

Le premier document qui nous renseigne sur l'histoire du prieuré clunisien d'Aywaille est une charte de 1088²⁶. Elle a pour auteur une certaine Reine, qui s'exprime dans des termes d'une préciosité extraordinaire pour nous donner trois séries d'informations. Premièrement, sa filiation généalogique : elle est fille du comte Conon, frère de Conrad, seigneur illustre mort en Terre sainte, gendre du comte de Poitiers. Deuxièmement, sa situation juridique : elle a été libérée par son mari du lien conjugal, elle est encore jeune et elle vient de quitter le monde pour se faire moniale au prieuré de Marcigny en Bourgogne, fondé par l'abbé Hugues de Cluny. Troisièmement, la contre-partie matérielle de son entrée en religion : elle donne au prieuré de Marcigny, dépendance de l'abbaye de Cluny, des biens qui lui venaient de sa mère, situés dans la forêt d'Ardenne, au diocèse de Liège, notamment le domaine d'Aywaille et celui de Rachamps avec toutes leurs appartenances. Le tout se passe en présence de nombreux témoins au nombre desquels figure Hugues de Semur, abbé de Cluny²⁷.

Malgré les détails d'ordre biographique que la donatrice avait cru nécessaire d'accumuler dans cette charte, l'identité de la comtesse Reine fut longtemps l'objet de discussions érudites. Depuis les travaux de Fabri et de Jules Vannérus²⁸, on peut considérer le mystère définitivement éclairci : Reine est la fille de Conon, comte d'Oltigen, qui avait épousé la sœur de Conrad I^{er}, comte de Luxembourg. Le mari de Reine est Renaud II, comte de Mâcon († 1097), le propre frère du pape Calixte II, fils de Guillaume II, comte de

24. J. HALKIN, *Les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liège*, dans « Bull. Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liège », t. X, 1896, p. 155-293.

25. Cf. *Gallia christiana*, t. III, col. 980 ; *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. C. DE BORMAN, t. I, Liège, 1872, p. 136-137.

26. Cet acte a eu trois éditeurs contemporains : 1^o HALKIN, *op. cit.*, p. 231-232, d'après trois copies d'un *vidimus* de 1429 datant respectivement du xv^e, du xvi^e et du xvii^e s. et prises sur un cartulaire, perdu, du prieuré d'Aywaille. Cf. É. HELIN, *Inventaire des archives du prieuré et de la seigneurie d'Aywaille (Archives de l'État à Liège)*, Bruxelles, 1956, 50 pp. ; 2^o C. WAMPACH, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der allluxemburgischen Territorien*, t. I, Luxembourg, 1935, n^o 309, d'après les mêmes sources ; 3^o J. RICHARD, *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit perdu*, Dijon, 1957, n^o 30 bis, p. 26-28, d'après une copie du xvii^e s. prise du cartulaire, disparu, de Marcigny, qui avait peut-être été rédigé vers 1140. L'auteur de cette excellente édition me paraît faire erreur lorsqu'il signale (p. 27) que les copies extraites du cartulaire d'Aywaille comportent une lacune entre les mots *persevero* et *quod contingit*.

27. Aywaille, Belgique, prov. Liège, arr. Liège, cant. Louveigné, est situé à 22 kms au sud-est de Liège, sur la rive gauche de l'Amblève et la route de Liège à Bastogne, dans un site pittoresque (302 m. d'altitude). Sur son histoire, on consultera, avec prudence, l'ouvrage d'un amateur, le regretté D^r L. THIRY, *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille*, 1937/47, 5 vol. (inachevé). Rachamps, Belgique, dép. de Noville, prov. Luxembourg, arr. Bastogne, cant. Bastogne, est situé à 7 kms au nord de Bastogne, à 447 m. d'altitude. Sur le prieuré de Marcigny-sur-Loire, cf. RICHARD, *op. cit.*, et J. WOLLASCH, *Qu'a signifié Cluny pour l'abbaye de Moissac ?*, dans « Ann. du Midi », t. LXXV, 1963, p. 345-352. Le dernier de ces auteurs a bien mis en relief l'importance du prieuré, « asile pour les femmes nobles, dont les époux étaient morts, ou tombés à la croisade, et qui désiraient ensuite renoncer au monde » et il signale, parmi les moniales, la mère de Pierre le Vénéral, une sœur d'Anselme de Canterbury, la fille d'un roi de la péninsule ibérique. M. WOLLASCH a, d'autre part, établi que le martyrologe-obituaire de la B.N., ms. lat. nouv. acq. 348, a été composé par Elsendis à Marcigny au début du xii^e s.

28. A. FABRI, *La comtesse Reine, fondatrice du prieuré d'Aywaille. Notes généalogiques sur les familles comtales du Luxembourg, de Poitiers, d'Oltigen et de Bourgogne au XI^e siècle*, dans « Bull. Comm. roy. Hist. », t. LXXXI, Bruxelles, 1912, p. 1-26 ; J. VANNERUS, *La première dynastie luxembourgeoise*, dans « Rev. belge de philol. et d'hist. », t. XXV, 1946/47, p. 801-858.

Bourgogne. La seule inconnue reste le nom de la mère de Reine, qui possédait les biens d'Aywaille et de Rachamps, mais on sait qu'elle était la fille de Gislebert II, comte de Luxembourg, et la petite-fille de Gislebert I^{er}, comte de Salm et de Longwy²⁹.

Les données de l'acte de 1088 sont corroborées par une autre charte, délivrée le 18 septembre 1095 par le fils de la comtesse Reine, Guillaume dit l'Allemand, comte de Bourgogne et de Mâcon³⁰.

La scène se passe, cette fois, sur la rive droite de l'Aar, dans les limites actuelles du canton de Berne et de la commune de Radelfingen. Au faite d'un rocher escarpé s'élève le château d'Oltigen, résidence des membres d'une famille seigneuriale dont le chef, un certain comte Bucco ou Burchard, cité en 1050 et 1074, avait engendré d'une part Conon, père de Reine, et d'autre part Burchard, qui fut évêque de Lausanne de 1056 à 1088, chancelier d'Henri IV pour l'Italie en 1079, et qui mourut au siège de Gleichen en Saxe, le 24 décembre 1089³¹.

Un groupe d'une douzaine de personnes est rassemblé au pied des murailles du château d'Oltigen, devant la porte. Guillaume déclare que, obéissant à un sentiment de piété filiale, il abandonne aux religieuses du prieuré clunisien de Marcigny, où sa mère a pris le voile, l'alleu d'Aywaille et tout le reste de ce domaine que la comtesse Reine avait reçu dans sa part et qu'elle avait consacré à Dieu lorsqu'elle avait embrassé la vie religieuse³².

Du côté de Guillaume d'Oltigen, les témoins sont un prêtre de sa « mesnie », un certain Mamerius, quelques laïques, Cunon, Ulric, Renier, deux enfants Roger et Godefroid. Quant à Hugues de Cluny, il a délégué un convers — Adalelmus — et un moine, appelé Jean. Ces deux membres de la communauté de Cluny forment la suite du véritable fondé de pouvoir de l'abbé. Ce représentant de Hugues de Semur n'est autre qu'Hézelon, moine de Cluny.

La concordance des dates et le fait qu'il s'agit d'un domaine liégeois rendent bien naturelle

29. Aux travaux d'A. FABRI et de J. VANNÉRUS, il convient d'ajouter l'étude de M. S. DE VAJAY, *Bourgogne, Lorraine et Espagne au XI^e siècle. Étienne, dite de Vienne, comtesse de Bourgogne*, dans « Ann. de Bourgogne », t. XXXII, 1960, p. 233-266, qui consacre plusieurs passages à la comtesse Reine, belle-fille d'Étienne par son mariage avec Renaud de Mâcon (p. 250, 251, 252, 263). Je me suis servi des conclusions de ces trois auteurs pour établir le tableau généalogique en annexe.

30. Éd. HALKIN, *op. cit.*, p. 234, et WAMPACH, *op. cit.*, t. I, 1935, p. 467-469, d'après les mêmes copies que l'acte de 1088. Éd. RICHARD, *op. cit.*, n° 102, p. 73-74, d'après une copie du XVII^e s. du cartulaire, disparu, de Marcigny. Cette charte était suivie, dans le cartulaire du prieuré d'Aywaille, du début d'une deuxième charte, non datée, délivrée par la comtesse Reine, concernant le même domaine (HALKIN, p. 234-235). M. J. RICHARD, *op. cit.*, n° 30, p. 26, en donne une traduction, d'après un manuscrit daté de 1719. Enfin, le dernier acte qui fasse mention de la donation d'Aywaille du prieuré de Marcigny par la comtesse Reine, est une charte, délivrée en 1107, avant le 13 août, par le même Guillaume dit l'Allemand, comte de Bourgogne et de Mâcon. Éd. A. BERNARD et A. BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. V, 1894, n° 3862, p. 211-213. Guillaume y confirme la donation de sa mère. Cette charte ne devait figurer ni dans le cartulaire d'Aywaille, ni dans celui de Marcigny, puisque Joseph HALKIN et M. Jean RICHARD ne l'ont pas reprise dans leurs éditions.

31. Sur la dynastie d'Oltigen, cf. H. TURLER, dans *Dict. histor. et biogr. de la Suisse*, t. V, Neuchâtel, 1930, p. 190.

32. « In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Notum sit cunctis christiane legis cultoribus quoniam ego Guilhelmus, comes, a pietate materna cupiens non degenerare, concedo alodium de Aqualia et reliquum totum quod mater mea Cuniza, Cononis filia, quando mundum reliquit, in sua parte sortita secum Deo dedicavit, ut sit beati Petri Cluniacensis ad titulum pertinens Marciniacensem ubi velum sumpsit, nullusque deinceps dono huic ullam calumniam inferre praesumat, sed quod nostrae carnis vix duratet in tempore desit, animae meae et matris meae durans sine fine, quatenus ego sim filius eius que me genuit carne etiam mente; et sicut in terra, ita et in caelo coheres esse merear per eam cunctorum fratrum et sororum monasterii Cluniacensis et particeps omnium que fecerint. Huius doni susceptor fuit ex vice domni abbatis Hugonis et dator mihi tantae fraternitatis dominus Ezelo monachus supradicti coenobii; spectatores autem vel testes alter monachus Joannes dictus, qui cum eo advenerat, et conversus quidam Adalelmus, item de meis presbyter Mamerius, laici quoque Cuono, Uldricus, Reinerus, Rogerius etiam et Godefridus pueri. Factum est penes castrum Odeltinge ante introitum portae, anno incarnationis Domini millesimo nonagesimo quinto, indictione tertia, XIII kalendas octobris, feria tertia, regnante super omnes reges vero ac vivo semper imperatore universali Jesu Christo cum Patre et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen. » Je transcris ce texte d'après l'éd. de M. Jean RICHARD. Dans cette dernière, il y a lieu de corriger la graphie *Tezelo*, attestée seulement dans la copie du XVII^e s. du cartulaire de Marcigny, en la graphie *Ezelo* que donnent Joseph HALKIN et Camille WAMPACH. On notera que la comtesse Reine s'appelle ici *Cuniza*, du nom de son père Conon.

l'identification de ce personnage avec notre Hézelon, et je ne pense pas qu'il faille justifier celle-ci par une argumentation qui paraîtrait superflue. Mais il est une question à laquelle on se doit en tout cas de répondre. Quel est le rôle exact qu'Hézelon joue dans la passation de cet acte juridique ?

Certes, il se présente à nous comme le délégué de l'abbé de Cluny (*ex vice domni abbatiss Hugonis*) et il reçoit le bien des mains du comte Guillaume (*huius doni susceptor*).

Rien de plus normal. Du moins en apparence. Pourquoi, en effet, Guillaume de Mâcon éprouve-t-il, en 1095, le besoin de donner à Cluny un domaine que ce monastère possédait depuis 1088 grâce à la libéralité de la comtesse Reine ?

Pour expliquer cette anomalie, on ne peut même pas avancer qu'il s'agit, en 1095, d'un acte de confirmation. Les termes de la charte s'y opposent : *ego... concedo ; dono huic ; cuius doni...* à aucun moment, on ne rencontre *confirmo* ou *confirmatio*.

On doit en conclure que certains membres de la famille de Reine avaient gardé, malgré la donation de 1088, certains droits sur les biens d'Aywaille. Guillaume fait d'ailleurs deux parts distinctes dans sa donation : l'alleu d'Aywaille et tout le reste (*reliquum totum*) que sa mère a dévolu à Cluny-Marcigny.

Existe-t-il un moyen de cerner de plus près la nature des intérêts que la famille de la comtesse Reine pouvait avoir conservés sur Aywaille ? Oui, si l'on retourne au texte de la charte de 1088 et si l'on centre l'attention sur l'expression : *dator mihi tantae fraternitatis* que Guillaume de Mâcon applique à Hézelon. Une lecture superficielle pourrait induire à croire que ce dernier, ayant reçu, en sa qualité de représentant de l'abbé Hugues, le domaine d'Aywaille, le « donne » (*dator*) ensuite à son abbé. Il n'en est rien cependant. C'est en effet Guillaume qui se déclare redevable vis-à-vis d'Hézelon (*dator mihi*). Et redevable de quoi ? *Tantae fraternitatis*. D'une si grande « fraternité ». Or, *fraternitas* est un terme technique de la langue juridique servant à désigner un régime d'indivision des alleux entre les membres d'une même famille. Grâce à la thèse classique de M. Georges Duby, nous savons que cette pratique de la « frêrèche » était courante, précisément dans la région mâconnaise, où elle connaît une faveur croissante à la fin du XI^e siècle³³.

Nous pouvons même faire un pas de plus. Cette *fraternitas* dans laquelle Hézelon est le *dator*, on peut bien sûr la concevoir comme la fraternité des liens monastiques qui unissent désormais Guillaume de Mâcon à l'abbé Hugues, à Hézelon, à la communauté de Cluny. Mais l'adjectif *tanta* qui accompagne *fraternitas* n'a pas été mis au hasard. Pourquoi cette fraternité, cette « frêrèche » est-elle si grande, sinon parce qu'elle est double et qu'aux liens spirituels qui existent entre Hézelon, Hugues de Cluny et Guillaume de Mâcon, se superposent les liens du sang qui uniraient le même Hézelon à la famille des comtes d'Oltigen ? A cet égard, Hézelon serait le *dator* dans le sens plénier du terme : comme fondé de pouvoir de l'abbé de Cluny et comme membre de la famille des bienfaiteurs de l'abbaye. Sa présence à Oltigen ne s'expliquerait donc pas uniquement par sa qualité de délégué d'Hugues de Semur, mais surtout parce qu'il s'agissait d'une affaire qui concernait des intérêts familiaux. La renonciation d'Hézelon à tous ses droits de frêrèche sur le domaine d'Aywaille aurait ainsi facilité l'accomplissement de l'acte juridique de donation du 12 septembre 1095³⁴.

33. G. DUBY, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1953, p. 269 : « ... à la fin du XI^e siècle, c'est pour les biens laïcs la forme de possession la plus courante. Elle se prolonge, elle résiste à toutes les causes de dissolution. Elle se poursuit quand l'un des participants entre en religion. Enfin, la frêrèche n'est pas dissoute lorsque les frères mariés ont eux-mêmes des enfants ; oncles, neveux, cousins restent unis dans la même solidarité économique et le groupe grossit en même temps que la famille poursuit sa croissance ». Cf. aussi *ibid.*, p. 53, 270 et 482.

34. On pourrait s'étonner que la situation familiale d'Hézelon, moine de Cluny, ne soit pas précisée d'une manière explicite par la charte de 1095. Peut-être est-ce le moment de reproduire ce que M. Szabolcz DE VAJAY écrivait au début de son article, déjà cité (p. 233) : « En matière de généalogie médiévale certains problèmes paraissent se

Voilà, au terme de cette analyse, l'hypothèse que je crois pouvoir présenter au sujet des origines de notre personnage. À considérer les données chronologiques, il serait loisible d'en faire un contemporain ou un frère de la comtesse Reine et, par conséquent, un parent, par alliance, du pape Calixte II, le grand protecteur de Cluny. C'est une supposition au-delà de laquelle, en tout cas, je ne désire pas m'avancer.

Mais n'abandonnons pas encore tout à fait la charte de 1095. Le rôle de représentant de l'abbé de Cluny qu'y assume Hézelon, la prise de possession d'un domaine destiné à enrichir le patrimoine de la grande abbaye bourguignonne, tout cela pourrait donner d'Hézelon une image qui se rapprocherait de celle qu'a tracée Miss Joan Evans lorsqu'elle considère cette personnalité comme un collecteur de fonds, un « appeal secretary » et non comme un architecte³⁵.

Il me reste donc, dans une deuxième partie, à préciser la part que l'on peut reconnaître à Hézelon dans la construction de Cluny III.

2. Hézelon, architecte de Cluny III.

Certes, on imagine aisément que le pouvoir de conviction et la façon de Hézelon (*predicabili lingua*) ait pu collaborer efficacement au succès de la propagande entreprise pour financer les travaux du gigantesque édifice. Lorsqu'il se trouvait à Oltigen, en septembre 1095, notre moine a dû d'autant moins laisser passer l'occasion de stimuler les initiatives qu'on était à un mois de la cérémonie de consécration, à laquelle le pape Urbain II procéda en personne, le 25 octobre 1095³⁶. Mais réduire les fonctions de Hézelon à une sorte d'agent des « relations publiques » comme le fait Miss Evans, c'est non seulement donner au passage de la lettre de Pierre le Vénéral un sens qu'il n'a pas, c'est aussi méconnaître le témoignage direct d'autres sources.

Reprenons donc les propos de Pierre le Vénéral. Le terme de *construere*, employé ici au passé défini, a un sens matériel précis — celui de construire, d'assembler les pierres d'un édifice. Cet édifice est d'ailleurs désigné par des expressions qui, elles aussi, se rapportent non pas à une construction idéale, mais à un ensemble de bâtiments qui remplissent un volume déterminé dans l'espace : c'est la *corporalis fabrica novae ecclesiae*. Du Cange entend bien cette *fabrica* dans son sens littéral : il s'agit de la construction ou de la consolidation des murs d'un édifice³⁷ et Victor Mortet le traduit par le terme général de « construction »³⁸. L'épithète *corporalis* évoque l'idée de volume et correspond d'autre part, adéquatement, au symbolisme médiéval qui assimilait les éléments constitutifs d'une église aux proportions du corps humain. C'est ce symbolisme que détaille complaisamment un abbé liégeois, contemporain d'Hézelon, le chroniqueur Raoul de Saint-Trond³⁹. Quand à la *nova ecclesia*, c'est évidemment l'église de Cluny III, un sanctuaire qui, à l'époque où écrit Pierre le Vénéral, est pratiquement achevé et dont plusieurs Liégeois ont vu s'inscrire sur le ciel du Mâconnais la masse imposante. Voilà donc ce qu'Hézelon a construit : cela vaut bien qu'on lui rende

dérober à toute tentative de solution. Tel personnage, connu par ses actes, scellant de nombreuses chartes, ancêtre d'une importante descendance, garde obstinément le secret de ses origines : il est désigné dans les documents par son seul prénom, sans épithète aucune. Or, cet anonymat ne recouvre pas toujours des origines modestes, comme on aurait tendance à le croire, mais est, bien au contraire, le signe d'attaches illustres, connues à tel point qu'elles ne requièrent aucune précision pour les contemporains. »

35. J. EVANS, *The Romanesque Architecture of the Order of Cluny*, Cambridge, p. 10-11.

36. Une miniature du XIII^e s. perpétue et illustre le souvenir de cet événement dans le ms. lat. 17716 de la B.N. de Paris.

37. DU CANGE, t. III, 1844, p. 175.

38. V. MORTET, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France, au moyen âge (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1911, p. 493.

39. *Gesta abbatum Trudonensium, auctore Rudolfo abbate*, éd. KOEPKE, M.G.H., SS., t. X, 1852, p. 384-385, et éd. C. DE BORMAN, t. II, Liège, 1877, p. 149. Repris par MORTET, *op. cit.*, p. 159-160.

hommage avant tout autre, tout juste au-dessous des rois d'Espagne et d'Angleterre, qu'on lui oppose dans l'intention bien nette de distinguer la nature différente de leur contribution respective : aux souverains les subsides, à Hézelon la construction de l'édifice.

Construction. Nous voici au cœur du problème. A la différence de Miss Joan Evans, dont la position reste isolée, la grande majorité des historiens de l'art n'a jamais pensé un seul instant contester à Hézelon sa participation technique active à la réalisation de Cluny III⁴⁰. Quelques-uns d'entre eux, cependant, ont estimé conforme à l'esprit des textes de ne voir dans l'ancien chanoine de Liège qu'un simple exécutant, qu'une sorte de maître-maçon, mettant en œuvre le plan, la conception d'un architecte inspiré à qui l'on devrait réserver à titre exclusif les qualités du véritable créateur⁴¹. Et M. Kenneth John Conant de comparer le rôle, subalterne, d'Hézelon par rapport à cet architecte, en l'assimilant à celui de Kallikrates par rapport à Iktinos dans la construction du Parthénon⁴².

La source qui complète le passage de la lettre de Pierre le Vénérable est la *Vita sancti Hugonis* du moine Gilon. Celui-ci fut, plus tard, nommé évêque de Tusculum et c'est à Rome, probablement vers 1120, qu'il rédigea la biographie du célèbre abbé de Cluny⁴³.

Arrivé à la soixante-cinquième année de son héros et la quarantième de son gouvernement, le panégyriste note qu'à cet âge, certains tempéraments inclinent à ménager leurs forces, à éviter des efforts physiques et des soucis superflus.

Ce n'est pas ainsi, pourtant — continue Gilon — que l'abbé Hugues réagit, au seuil de la vieillesse. Au contraire, c'est à ce moment qu'il choisit de « transgresser virilement les lois de la nature » en entreprenant la construction d'une nouvelle église et l'agrandissement des bâtiments conventuels.

L'ampleur de la tâche avait de quoi effrayer les esprits les plus vigoureux.

Mais — enchaîne le biographe — un élément extérieur intervint, qui, jouant le rôle d'un stimulant, frappa fortement l'abbé Hugues et força à s'activer notre architecte, resté jusqu'alors réticent. Saint Pierre choisit en effet un vieillard infirme, par l'intermédiaire duquel son esprit serait excité à faire ce qui convenait. Ce vieil homme s'appela Gunzon, ancien abbé redevenu moine et psalmodiste remarquable, si du moins la maladie ne l'avait conduit à un état voisin de toute extrémité. C'est à lui que le porte-clés du royaume céleste apparut et enjoignit la mission de dire à l'abbé Hugues de commencer une église : lui qui avait développé l'importance numérique de la communauté et avait ainsi dédié à Dieu une église spirituelle, devait maintenant édifier une église matérielle pour la foule de ses moines.

Comme notre malade, rendu stupide par la nouveauté du prodige, hésitait à se rendre à cette injonction, son impérieux interlocuteur au flanc duquel pendaient une multitude de cordes, déclara que celui qui lui dictait ces ordres d'une manière si pressante était bien l'apôtre Pierre. Il ajouta qu'il supportait mal l'étouffement de ses ouailles dans cette bergerie étroite et vétuste et qu'il avait choisi un malade comme messager afin que sa guérison rende plus plausible ce qu'il raconterait, une fois guéri. Ensuite, le ravissant en esprit, saint Pierre se montra à lui en train de

40. Entre autres VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, t. I, Paris, 1873, p. 125 ; C. BAUCHAL, *Nouveau Dictionnaire biographique et critique des architectes français*, Paris, 1887, p. 214 ; G. JORISSENE, dans THIEME et BECKER, *Allgem. Lex. d. bild. Künstler*, t. XI, Leipzig, 1915, p. 146.

41. Cf. J. VIREY, *Les travaux du professeur K. J. Conant à Cluny*, dans « Revue Mabillon », t. XXIV, 1934, p. 75.

42. K. J. CONANT, *The Apse at Cluny*, dans « Speculum », t. VII, 1932, p. 25.

43. Considéré comme perdu, le texte de la *Vita sancti Hugonis* de Gilon figure dans deux manuscrits de la B.N. de Paris, lat. 12607 et 13090. Il a été conjointement retrouvé et publié, en 1888, par L. VON HEINEMANN, *M.G.H.*, SS., t. XV, p. 937 et ss., et A. L'HUILIER, *Vie de saint Hugues, abbé de Cluny*. Sur la personnalité de Gilon, cf. SCHIEFFER, *op. cit.*, p. 85-87. C'est à cet auteur qu'on se référera pour dresser la liste des six biographies d'Hugues de Cluny rédigées au XII^e s., *op. cit.*, p. 81-83.

tenir et de tendre des cordeaux, de poser des jalons et de noter les mesures de l'espace à circonscrire. En outre, il accorda au vieillard sept années de survie, s'il remplissait fidèlement la mission qui lui était imposée. Par contre, s'il refusait d'accomplir celle-ci, l'abbé Hugues serait frappé du sort auquel avait échappé Gunzon. Enfin, saint Pierre lui recommanda de restituer avec soin le plan suivant lequel il lui avait montré que l'église devait être construite.

Notre moine se réveille, et, lui pour qui on attendait déjà le son du claquoir funèbre, le voilà qui se présente en parfaite santé aux yeux de saint Hugues. Ayant écouté le message de Gunzon, l'abbé y ajoute créance, accepte l'ordre d'en haut, entame la construction et, avec l'aide de Dieu, éleva en une vingtaine d'années, un sanctuaire tel que si un empereur l'avait construit dans un laps de temps aussi court, il eût été jugé digne d'admiration.

Nous pourrions en dire beaucoup si nous n'avions en vue plus la splendeur des occupants que celle de l'édifice. En vérité, cette construction apte à abriter un millier de moines, restaure, par son ampleur, les forces de ces chevaliers du Christ que l'on a libérés d'une espèce de prison et imprime un élan de liberté et d'allégresse aux hautes colonnes qui ménagent une série d'ouvertures sur toute l'étendue du chœur⁴⁴.

Ainsi se présente le texte qui a servi de base à certains archéologues pour affirmer que Gunzon, ancien abbé de Baume-les-Messieurs⁴⁵ était le véritable architecte de Cluny III. Leur jugement se fonde sur une totale confiance à l'égard du récit.

A y regarder de près, cependant, celui qui a quelque pratique de ce genre d'anecdotes, n'aura pas de peine à reconnaître un des clichés les plus répandus de la littérature monastique et hagiographique : celui de l'intervention céleste qui permet à tel sanctuaire de surgir en l'espace d'une nuit, à tel autre d'être construit par la main des anges, sans compter l'apparition de ces personnages mystérieux, habituellement vêtus de blanc, qui viennent désigner, à point nommé, l'emplacement où devra s'élever telle église. Une méfiance raisonnée est donc de règle lorsqu'on doit traiter cette catégorie de documents suspects.

Mais pourquoi le biographe Gilon a-t-il estimé nécessaire de recourir à ce procédé ? Son récit est, à cet égard, un petit chef-d'œuvre de psychologie appliquée.

Il faut, en effet, se rappeler les conditions mêmes dans lesquelles la construction de Cluny III a été projetée, conçue et exécutée. La force de la réforme clunisienne résidait, en ordre principal, dans le pouvoir centralisateur de l'abbé et la discipline rigoureuse qui régnait au

44. « Affuit tamen stimulus qui eum fortiter pupugit, et assurgere compulit architectum nostrum timide commorantem. Nam beatus Petrus quemdam veteranum infirmum elegit, per quem spiritum ejus excitaret ad agendum quod decebat. Vocabatur ille Gunzo, de abbate factus claustralis et psalmista precipuus, si non infirmitas eum dissolvisset ad extrema pene perductum. Huic apprensus superni claviger regni curam legationis injunxit, ut dom (p) no diceret Hugoni quatinus basilicam inciperet, qui congregationem auxerat in numero, spiritualem Deo ecclesiam dedicaverat, materialem erigeret congregatis. Cumque rei novitate stupidus eger hesitaret, preceptor, cujus latus multitudo infulatorum obibat, Petrum se asseruit, qui tam potenter dictabat agenda ; addiditque graviter se ferre pressuram ovium suarum in angusto illo ovili antiquo, infirmum vero nuntium prelegisse, ut, eo sanato, probabile fieret quod referret. Deinde illum in spiritu traducens, ipsemet visus est funiculos tenere ac tendere et terminos ponere circumscribende quantitati mensurasque comprehendere. Adjecit preterea septem annos addendos illi seni, si obedientiam impositam fideliter adimpleret ; sanctum vero Hugonem, qui non facile movebatur, si dissimularet, eandem plagam quam relator evaserat excipere. Monet demum ut attentius redderet, quali schemate fabricanda basilica monstraretur. Exspergefactus frater, pro quo tabule funeree sonus expectabatur, sospitem se conspectibus sancti Hugonis representavit. Omnibus ex ordine auditis, credidit fidelis pater, acquievit, incepit et, Deo juvante, talem basilicam levavit intra viginti annos, qualem si tam brevi construxisset imperator, dignum admiratione putaretur. De qua multum erat quod diceremus, sed magis habitantium nitorem quam habitaculi predicamus. Verumtamen hec fabrica, millenis fratribus capiendis idonea, milites Christi de quodam carcere eductos sui latitudine reficit, et patente chori planicie stationes ordinatas seriatim nova libertate letificat [...]. »

45. Anciennement diocèse de Besançon, arr. Lons-le-Saulnier, Jura. Voir n. 51.

sein de la congrégation⁴⁶. Cet ordre, on le devait à l'observance stricte que l'on réclamait des différentes communautés dépendant de Cluny, observance dont l'essentiel était contenu dans des *Coutumes*. Ces coutumes consistaient en une sorte de code écrit qui réglait les moindres détails de la vie monastique⁴⁷.

À l'époque où Hugues de Semur envisageait d'agrandir l'église de l'abbaye de Cluny, les coutumes en usage étaient celles qui étaient dites de Farfa⁴⁸. Rédigées vers le milieu du XI^e siècle, très probablement à Cluny, elles comportaient un chapitre qui prescrivait les mesures et les modules à employer dans la construction de l'église et des bâtiments conventuels. Or, lorsqu'on examine ces éléments, on est frappé des proportions relativement modestes qui sont assignées à l'église clunisienne⁴⁹. Victor Mortet n'a pas manqué de relever la modestie de ces mensurations⁵⁰. Elle contraste avec l'élévation prodigieuse de Cluny III, ses 141 mètres 73 de long (sans le narthex), ses deux transepts et ses cinq nefs.

En décidant la construction d'un édifice qui dépassait de si loin les dimensions des sanctuaires précédents, Hugues de Semur risquait d'être taxé de démesure et d'orgueil. Comment faire avaliser la nouveauté de Cluny III, sinon en lui assurant une caution surnaturelle ? Habilement, on nous fait part des préoccupations de l'abbé, des hésitations, des scrupules de l'architecte. Il semble que l'entreprise va rester sans suite, mais tout s'arrange à merveille grâce à la soudaine vision d'un vieux moine. Du coup, ce qui pouvait paraître un projet téméraire et peu conforme aux coutumes va devenir une obligation sacrée que Hugues et l'architecte doivent accomplir sous peine d'enfreindre le devoir d'obéissance monastique. Car c'est le patron même de l'abbaye, saint Pierre, qui a choisi toutes les mesures, toutes les proportions.

Quant à Gunzon, c'est un vieillard et un malade. Mais il fut jadis abbé de Baume-les-Messieurs, monastère restauré en 904 par saint Bernon⁵¹, fondateur et premier abbé de Cluny († 927).

À la caution surnaturelle du prince des apôtres vient donc s'ajouter la *laudatio maiorum*, cette approbation des anciens à laquelle les clunisiens attachaient une importance particulière (*instituta maiorum pro lege tenenda sunt*)⁵².

46. Cf. sur ce point les études d'É. SABBE, *Notes sur la réforme de Richard de Saint-Vanne dans les Pays-Bas*, dans « Rev. belge de philol. et d'hist. », t. VII, 1928, p. 551-570, et *La réforme clunisienne dans le comté de Flandre au début du XII^e siècle*, *ibid.*, t. IX, 1930, p. 121-138, ainsi que U. BERLIÈRE, *L'Ordre monastique, des origines au XII^e siècle*, Maredsous, 1924, p. 215-218 (*La constitution de l'Ordre de Cluny, sa force et ses dangers*).

47. Cf. B. ALBERS, *Le plus ancien coutumier de Cluny*, dans « Revue bénédictine », t. XX, 1903, p. 174-184 ; *Consuetudines antiquiores*, éd. B. ALBERS, Mont-Cassin, 1905, p. 1-61 ; *Consuetudines Farfenses*, éd. B. ALBERS, Stuttgart, 1900 ; U. BERLIÈRE, *Les coutumiers monastiques*, dans « Revue bénédictine », t. XXIII, 1906, p. 260-267 et t. XXIX, 1912, p. 357-367 ; G. DE VALOUS, *Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle*, t. I, Paris, 1935, p. 19-21 ; K. HALLINGER, *Gorze-Kluny*, 2 vol., Rome, 1950/51 (« Studia Anselmiana », 22-25) ; N. HUYGHEBAERT, *Saint-Airy de Verdun et la diffusion des coutumes clunisiennes (1037-1139)*, Louvain, 1944 (mémoire dactylogr.) ; J. STIENNON, *Cluny et Saint-Trond au XII^e siècle*, dans « Anc. pays et assembl. États », t. VIII, Louvain, 1955, p. 57-86. Le R.P. Kassius HALLINGER dirige actuellement l'édition critique d'un nouveau *Corpus* des coutumes clunisiennes.

48. Éd. B. ALBERS, Stuttgart, 1900 (*Consuetudines monasticae*, t. I). Voir aussi V. MORTET, *Note sur la rédaction des coutumes de Cluny dites de Farfa*, dans *Millénaire de Cluny*, t. I, 1910, p. 142 et ss.

49. *Guidonis Disciplina Farfensis et monasterii S. Pauli Romae*, éd. HERRGOTT, *Vetus Disciplina monastica*, Paris, 1726, p. 87 (lib. II, cap. 1 : *De positione seu mensuratione officinarum*) : « Ecclesia longitudinis CXL pedes habeat, altitudinis XL et tres... », etc.

50. MORTET, *Recueil de textes...*, p. 133, n. 2.

51. Cf. P. SÉJOURNÉ, art. *Baume-les-Messieurs*, dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. VI, Paris, 1932, col. 1464-1468.

52. Cf. le C. 7 de la dist. 11 du Décret de Gratien, empruntée partiellement à S. AUGUSTIN, *Epist. 86 ad Casulanum* et que reprennent à leur compte certaines rédactions des coutumes clunisiennes. Sur ce sujet, voir *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. C. DE BORMAN, t. I, Liège, 1872, p. 123 et le ms. 1420 de la Bibl. de l'Univ. de Liège, fol. 48 v^o (*Coutumes du moine Bernard de Cluny à l'usage de l'abbaye de Saint-Trond*) commentés dans mon article *Cluny et Saint-Trond au XII^e siècle*, dans « Anc. pays et assembl. États », t. VIII, 1955, p. 79-80.

A partir de ce moment d'ailleurs, le biographe libère une joie longtemps contenue et sa narration se poursuit dans l'enthousiasme. Il ne trouve pas d'expression assez forte pour exprimer la splendeur et l'immensité de l'œuvre : d'une espèce de géole sans confort, les moines passés dans des bâtiments spacieux et c'est, pour eux, comme s'ils célébraient une Pâque perpétuelle⁵³ !

Une fois que l'on a percé à jour l'intention psychologique et apologétique qui a inspiré ce récit, que reste-t-il du rôle effectif de Gunzon dans la construction de Cluny III ? Peu de choses en vérité. Même si l'on écarte le recours à la vision pour ne retenir qu'une éventuelle intervention de l'ancien abbé de Baume, comment admettre qu'un vieillard égotant ait eu la force physique et la faculté intellectuelle de concevoir, sur le lit où il agonisait, le plan de la plus grande église de la Chrétienté ?

Le biographe d'Hugues de Semur sait d'ailleurs fort bien qui est le véritable architecte de Cluny.

Il emploie, pour le désigner, le terme d'*architectus*, auquel les lexicographes s'accordent à reconnaître un sens noble et sans ambiguïté : c'est l'architecte, le maître de l'œuvre, celui qui conçoit le plan, le réalise et dirige les travaux de construction⁵⁴. Pour lui, comme pour l'abbé Hugues, la vision de Gunzon est une fiction commode qui, en attribuant à saint Pierre le plan et les mesures qu'il avait choisis, cautionne son projet et musèle la critique.

Cet architecte, dont Gilon tait le nom, est évidemment Hézelon. A l'expression de *fabrica novae ecclesiae* que Pierre le Vénéralable emploie dans sa lettre à propos d'Hézelon, correspondent, en effet, exactement les expressions *fabricanda basilica*, *haec fabrica* auxquels a recours le moine Gilon.

J'ajoute qu'en attribuant à Hézelon de Liège le mérite d'avoir conçu et réalisé Cluny III, j'énonce une opinion qui n'est ni neuve ni révolutionnaire. Elle a été exprimée jadis avec vigueur par deux maîtres de l'archéologie médiévale : Eugène Lefèvre-Pontalis et Robert de Lasteyrie⁵⁵. Il n'est cependant pas possible, tout au moins dans l'état actuel de nos connaissances, de dissocier la part respective d'Hézelon et de l'abbé Hugues dans la construction de Cluny III. Ils ont très probablement dû travailler dans une collaboration de tous les instants et doivent être confondus dans un même hommage.

Je voudrais, en terminant, aller au devant d'une dernière objection que pourraient présenter les défenseurs de Gunzon. En 1959, lorsque M. Kenneth John Conant accordait temporairement ses préférences à ce dernier, il avait mis en relief la qualité de musicien éminent qu'il pensait pouvoir attribuer au vieux moine et établissait une connexion toute naturelle entre ces capacités musicales et le magnifique résumé des connaissances mathématiques et des théories esthétiques du moyen âge que constituait Cluny III⁵⁶. Je passe sur le terme de *psalmista precipuus* qui pourrait tout aussi bien signifier que Gunzon avait une belle voix

53. « Quique prius absque remedio, loci strictioris conditione, multis modis sibi importuni videbantur, nunc transpositi ad spatiosa, omni die quasi Pascha celebrantes in Galileam quandam transierunt. » *Vita Hugonis auctore Gilone*, éd. A. L'HUILLIER, 1888, p. 216-217.

54. Voir à ce sujet E. LEFÈVRE-PONTALIS, *Répertoire des architectes, maçons, sculpteurs, charpentiers et ouvriers français au XI^e et au XII^e siècle*, dans « Bull. monum. », t. LXXV, 1911, p. 423-445 (en particulier p. 430) ; *Mittelaltaeinisches Wörterbuch*, München, 1963, col. 899 (*architectus*), qui cite un passage de la noblesse de l'expression. On consultera également P. DU COLOMBIER, *Les chantiers des cathédrales*, Paris, 1953, et J. GIMPEL, *Les bâtisseurs de cathédrales*, Paris, 1959, qui reproduit, p. 144, un fragment d'une miniature du XII^e s. montrant la vision de Gunzon.

55. LEFÈVRE-PONTALIS, *op. cit.*, p. 426, 430 et p. 453, où le savant archéologue ajoute : « Le moine Gunzon qui excita son zèle ne doit pas être considéré comme un architecte » ; R. DE LASTEYRIE, *L'architecture religieuse à l'époque romane*, Paris, 1929, p. 236, n. 2. Plus récemment, et dans la même ligne que les deux précédents, C. OURSEL, *L'art de Bourgogne*, 1953, p. 49 : « ... si l'architecte Hézelon de Liège a pu concevoir le plan, réaliser la synthèse géniale des acquisitions de son temps, c'est que l'abbé Hugues disposait des moyens et des ressources nécessaires à une telle entreprise ».

56. K. J. CONANT, *Carolingian and Romanesque Architecture (800-1200)*, Harmondsworth, 1959, p. 116.

et qu'il dirigeait avec art la psalmodie dans les offices liturgiques⁵⁷. Quel qu'ait été, en effet, l'étendue des connaissances mathématiques et musicales de Gunzon, celles d'Hézelon devaient se situer à un niveau au moins égal, si on replace notre architecte dans le milieu culturel où il avait vécu comme chanoine et auquel il devait très probablement sa formation.

Liège, au XI^e siècle, occupe en effet un des premiers rangs parmi les grands foyers d'enseignement de l'Europe civilisée. Les mathématiques y sont l'objet de soins particuliers. Sous l'influence de Gerbert d'Aurillac, Hériger avait écrit au début du siècle un traité sur l'abaque⁵⁸. C'est de Liège que nous vient, dans la seconde moitié du XI^e siècle, la correspondance de mathématiciens la plus importante que nous ayons conservée du moyen âge classique : les lettres que se sont échangées deux écolâtres, disciples de Wazon⁵⁹. Elles contiennent le témoignage le plus ancien sur l'utilisation de l'astrolabe en Occident, des discussions sur l'*Institutio* de Boèce — ce même Boèce que M. Conant invoque pour caractériser l'œuvre supposée de Gunzon⁶⁰ — et des problèmes de géométrie. Quant à l'écolâtre Francon qui vécut jusqu'en 1083 au moins, il écrivit à la fois des traités de mathématiques et de musique⁶¹.

L'ouvrage classique d'Antoine Auda a mis en relief la part qui revient à Liège dans l'enseignement musical de l'Occident médiéval⁶². Plus récemment, le R.P. Smits van Waesberghe a voulu encore renforcer la portée de cette contribution. Les bases erronées sur lesquelles il a bâti son argumentation rendent malheureusement sans valeur la plupart de ses conclusions⁶³. Il n'en reste pas moins qu'au XI^e siècle, Liège a cultivé la musique dans une mesure aussi grande que les autres branches traditionnelles du savoir.

D'autre part, la civilisation ottonienne a fait surgir aux X^e et XI^e siècles dans la région de la Meuse moyenne, une série d'églises dont un spécialiste particulièrement qualifié a dégagé récemment les qualités et les caractéristiques⁶⁴.

La personnalité d'Hézelon s'est donc formée dans un climat particulièrement propice à l'éclosion de ses dons d'homme de science et d'architecte.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'à une même époque, le pays mosan ait participé — directement pour l'un, de plus loin pour l'autre — à la création de deux incomparables chefs-d'œuvre de l'art roman : les fonts baptismaux de Renier de Huy (1108-1117) et l'église abbatiale de Cluny III (1088-1115)⁶⁵.

57. On aurait, en effet, employé le terme *psalmographus* si l'on avait voulu insister sur les capacités créatrices de Gunzon. DU CANGE, t. V, 1845, p. 498, relève d'ailleurs l'emploi du terme *psalmista* dans le sens de « chanteur ». Cf. aussi J.F. NIEMMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde, 1963, s. v^o « psalmista », p. 869.

58. Cet ouvrage, qui avait pour titre *Regulae numerorum super abacum Gerberti*, est perdu. Cf. BALAU, *op. cit.*, p. 142 ; C. LE PAIGE, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège*, dans « Bull. Inst. archéol. liégeois », t. XXI, p. 457 et ss. Sur les relations entre Gerbert, Hériger, le milieu liégeois, cf. mon article : *Une description peu connue de l'Aquitaine par Hériger de Lobbes († 1007)*, dans « Ann. du Midi », t. LXXII, 1960, p. 273-286.

59. *Une correspondance d'écolâtres du XI^e siècle*, publ. par P. TANNERY et l'abbé CLERVAL, dans *Notices et extraits des manuscrits de la B.N.*, t. XXVI, 2^e part., 1901 ; A. CLERVAL, *Les écoles de Chartres au moyen âge*, 1895 ; cf. aussi « Neues Arch. », t. XI, p. 138, et BALAU, *op. cit.*, p. 155-157.

60. CONANT, *Carolingian and Romanesque Architecture...*, p. 116.

61. Une partie de ses œuvres de mathématiques a été éditée par WINTERBERG, dans « Abhandl. z. Gesch. d. Mathematik », suppl. de « Zeitschr. f. Mathematik u. Physik », t. XXVII, 1882. Cf. BALAU, *op. cit.*, p. 174-175.

62. A. AUDA, *La musique et les musiciens dans l'ancien pays de Liège*, Liège, 1930 ; S. CLERCX, *Mille ans de tradition musicale*, dans *Liège et l'Occident*, Liège, 1958, p. 253-255.

63. J. SMITS VAN WAESBERGHE, *Muziekgeschiedenis der middeleeuwen*, I : *De Luikse Musiekschool als centrum van het muziek theoretisch Onderricht in de middeleeuwen — Het eerste bloeitijdwerk van circa 1050-1125*, Tilburg, s.d., 493 pp.

64. L. GRODECKI, *L'architecture ottonienne*, Paris, 1958, *passim*. K.J. CONANT, *Carolingian and Romanesque Architecture...*, p. 267, remarque de son côté que dans le domaine de l'architecture « Liège was important in Romanesque times ».

65. Les historiens de l'art français ont reconnu l'importance des fonts baptismaux de Liège dans l'évolution de l'art roman. Citons notamment M. AUBERT, *La sculpture française au moyen âge*, Paris, 1946, p. 17 ; R. HUYGHE, *L'art et l'homme*, t. II, Paris, 1958, p. 232, fig. 638 ; G. BAZIN, *Le message de l'absolu, de l'aube au crépuscule des images*, Paris, 1964, p. 127 et fig. 197.